

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31/03/2025

Délibération n°18

L'an deux mille vingt-cinq, lundi trente-et-un mars à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept du mois de mars deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	51
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire à l'exception de :

Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, donne Pouvoir à Andrée LE ROUX, Bertrand ROUSSEAU, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Pascal DUCHENE, Aurélie MEZIERE, Maire de Plessé, donne Pouvoir à Rémi BESLE, Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux, donne Pouvoir à Daniel MAHE, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Brigitte MELLERIN

AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – MARCHES PUBLICS POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC

La présente délibération a pour objet d'approuver les marchés publics liés à l'exploitation du réseau de transport public de REDON Agglomération 2025-2028.

Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué

L'objet de la consultation portait sur l'exécution et la gestion de l'offre de transport public. La consultation était décomposée en deux lots :

- lot 1 : Exploitation des lignes régulières de transport urbain
- lot 2 : Exploitation et la gestion du transport sur réservation

La consultation a été lancée selon la procédure avec négociation, sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire avec émission de bon de commande et marchés subséquents, sur 4 ans, avec un montant maximum :

- lot 1 : montant maximum de 6 000 000 € HT sur la durée du marché
- lot 2 : montant maximum de 3 000 000 € HT sur la durée du marché

Par ailleurs, le lot 1 comportait deux tranches optionnelles permettant l'intégration des modalités de gestion de la billettique :

- tranche optionnelle n°1 : gestion des équipements billettiques pour le compte de REDON Agglomération
- tranche optionnelle n°2 : mise en place d'une billettique complète et compatible avec les autres réseaux, notamment KORRIGO.

L'avis de marché a été envoyé le 11 juillet 2024 pour une remise des candidatures fixée au 02 septembre 2024, 12h.

Quatre candidatures ont été déposées (1 pour le lot 1 et 3 pour le lot 2).

Le règlement de consultation prévoyait la sélection de 3 candidats admis à présenter une offre ; pour chacun des lots.

A l'issue de l'analyse des candidatures, l'ensemble des candidats a été admis à présenter une offre.

Concernant le lot 2, un candidat a informé la collectivité qu'il ne donnait pas suite à la procédure et qu'il ne souhaitait pas présenter d'offre.

Les auditions se sont donc tenues avec un candidat pour le lot 1 et deux candidats pour le lot 2.

Suite à la remise des offres initiales par les candidats, les auditions se sont déroulées les 10 décembre 2024 et 21 janvier 2025.

Les offres finales ont ensuite été remises pour le 24 février 2025.

Le cabinet Mobhilis, assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé à l'analyse des offres et à leur classement.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- lot 1 : attribution au groupement d'entreprise composée de MAURY Transport (mandataire), RGO Mobilités, Transports ORAIN et LINEVIA
- lot 2 : attribution à l'entreprise NOR&VIA

VU les articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique ;

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, réunie le 07 mars 2025, relatif à l'attribution des marchés.

Sur ce rapport, le conseil communautaire décide :

- d'approuver les marchés publics liés à l'exploitation du réseau de transport public de REDON Agglomération 2025-2028, avec les entreprises ci-dessus désignées,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations, objet du marché.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2025

La Secrétaire de séance,
Brigitte MELLERIN



Le Président,
Jean-François MARY

